



CERTIPHYTO ADAPTÉ À LA FORÊT : UTILISATION À TITRE PROFESSIONNEL DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES – OPÉRATEURS

FORMATION COURTE / ADULTES

Document mis à jour le 27 mai 2025

OBJECTIFS

- **Objectif évaluable** : obtenir le CERTIPHYTO adapté à la forêt : Utilisation à titre professionnel des produits phytosanitaires – Opérateurs
- **Objectif de formation** : Réaliser des traitements phytosanitaires chez un tiers ou pour son propre compte dans le secteur forestier.

Formation réglementaire.

DURÉE

présentiel (CFPPAF de Mirecourt) ou distanciel (2 jours 14h)

- Thème Préconisations pour limiter le recours aux produits phytosanitaires et méthodes alternatives (3 h)
- **Evaluation** théorique (QCM informatisé)
- Bilan de la formation

ORGANISATION

Formation certifiante de 14h :

- Sessions possibles toute l'année en fonction du nombre de participants : nous contacter
- RS 5653 (certificateur : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE) : taux d'insertion global (fiche RS) : NC / taux d'insertion dans le métier (fiche RS) : NC
- Date d'enregistrement de la certification : 10/09/2016

Modalités pédagogiques :

- Apport théorique, évaluation informatisée

Taux de satisfaction* : 100%

* pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction de l'année dernière)

STRUCTURE

1^{ère} journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Accueil et présentation des stagiaires
- Thème Réglementation des produits phytosanitaires et Prévention des Risques pour l'Environnement (3 h)
- Thème Prévention des Risques sur la Santé (4 h)

2^{ème} journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Thème Prévention des Risques sur la Santé (3 h)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Formation ouverte à tout public (pas de prérequis)
- Pour s'inscrire, satisfaire à un entretien individuel
- **Notre responsable de formation à contacter** : M. LOYER
- **Accessibilité : personne en situation de handicap** : contacter nos référentes handicap Mme VALLANCE/Mme COURTOIS DURAND
- **Bâtiments accessibles aux PMR.**

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE*

* sous réserve de l'éligibilité de votre dossier.

Tarif :

- 225€/participant soit 16,07€/h/participant

Salariés :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds d'assurance formation
Ex : OCAPIAT, CPF, Transitions Pro...

Chefs d'entreprises :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds d'assurance formation
Ex : VIVEA, FIF PL...

Demandeurs d'emploi :

- Financements et rémunérations possibles par France Travail

Autres :

- Nous contacter afin d'évaluer les possibilités de financement



HÉBERGEMENT & RESTAURATION

Des possibilités d'hébergement et de restauration peuvent vous être proposées*.

** frais à votre charge.*